

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Date de convocation :
4 juin 2020

Date d'affichage :
4 juin 2020

Nombre de délégués :

En exercice	: 11
Présents	: 10
Pouvoirs	: 01
Absents ou excusés	: 00

Objet :

Modification du tableau des effectifs

SÉANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux-mille-vingt, le seize juin à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, régulièrement convoqué, s'est réunie à Albi sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, ESPITALIER, BALARDY, BUFFEL, JOURDE, LEROUX, MAURY, REYJAUD, FERNANDEZ et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- **M. DARGEIN-VIDAL** a donné pouvoir à **M. MYLONAS**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- **Vu** la loi 2019-828 du 6 Août 2019
- **Vu** le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Monsieur le Président expose qu'un certain nombre de mouvement interviennent au tableau des effectifs

- **Création d'un poste de technicien projet énergie renouvelable**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet de mise en œuvre de 250 toitures communales allant de 9 à 350 kWc sur une période de 3 ans, il est proposé au bureau syndical de créer un emploi non permanent afin de mener à bien cette opération.

Sous la responsabilité du chef de projet transition énergétique, l'agent recruté à ce poste sera chargé d'identifier les toitures équipables de générateurs photovoltaïques et de mettre en œuvre les dossiers jusqu'à la mise en service de l'installation. Le projet se porte sur 250 toitures communales allant de 9 à 300 kWc pour une puissance totale de 8 MWc.

Durant les 6 premiers mois du projet, l'agent recruté sera en lien étroit avec la cellule raccordement sud afin d'optimiser les processus de raccordement. Cet investissement lui permettra d'éclairer ses analyses en matière de raccordement de moyens de production.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel ce dernier a été conclu, à savoir la mise en œuvre de 250 toitures PV communales. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé de projets à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures et devra justifier d'une formation de type BAC+3 en énergie, ainsi qu'une expérience avérée dans la conduite de projets en photovoltaïques, une parfaite maîtrise technique des réseaux électriques basse et moyenne.

Monsieur le Président propose au bureau syndical de créer un poste de technicien projet énergie renouvelable à temps complet, **dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans**, soit du 19 août 2020 au 19 août 2023 inclus, et de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade de technicien territorial et de lui attribuer L'IFSE correspondant à son niveau de responsabilités.

- **Création d'un emploi saisonnier d'assistant technique dans le cadre du programme ACTEE**

Dans le but d'affiner le rôle du SDET dans le conseil aux communes sur les économies d'énergie ainsi que sur l'optimisation tarifaire des abonnements énergétiques, il est proposé au bureau syndical de créer un poste par voie de **contrat à durée déterminée de 1 mois**.

La personne recrutée à ce poste sera chargée d'aller à la rencontre des communes pour renseigner avec elles la base de donnée patrimoniale des communes, qui sera accessible via le logiciel Deepki.

Les charges salariales de ce poste seront reportées sur le programme ACTEE dont le SDET est lauréat et dont les mécanismes de financement ont été entérinés par la délibération 27 septembre 2019.

Monsieur le Président propose au bureau syndical de créer un poste d'assistant technique à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée de un mois, de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'adjoint technique territorial et de lui attribuer L'IFSE correspondant à son niveau de responsabilités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical autorise le **Président**.

- **A modifier** le tableau des effectifs en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, le 16 juin 2020

Le Président



A. ASTIÉ

